

# Info habilitation

Animation du réseau

## SI VOUS AVEZ DES PROBLEMES AVEC LA PLATE-FORME EDOF (CPF)

Les bases de données de la formation concernées dans le cas du Compte personnel de formation (CPF) sont au nombre de 4 :

- France Compétences recense les certifications enregistrées au
- Certif Info, gérée par Réseau des Carif-Oref et Onisep qui référence l'offre de formation dans son ensemble
- Mon Compte Formation, gérée par Groupe Caisse des Dépôts, qui contient l'offre de formation éligible au CPF
- Data.gouv.fr avec les numéros de déclaration d'activité et l'obtention de Qualiopi des prestataires de la formation

Mais ces bases ne sont pas toujours mises à jour en temps réel.

**Pour qu'une nouvelle certification puisse être enregistrée sur Mon Compte Formation**, on doit obtenir un numéro Certif Info et un numéro CPF, en plus du code RS. Ils sont délivrés par le CARIF-OREF, et accessibles sur le site [intercariforef.org](https://intercariforef.org).



Sont certifiantes jusqu'à fin 2022 les formations d'acteur SST, aussi bien initiales que MAC. Mais il semble que le MAC ne soit pas encore référencé. Faites-nous part de vos retours sur cette question : [https://forms.office.com/questionnaire CPF & SST](https://forms.office.com/questionnaire_CPF_%26_SST)

## DISPOSITIFS PRAP-2S ET AIDE ET SOIN A DOMICILE / ALM (Accompagner à La Mobilité)

Les habilitations de niveau 1 et 2 déjà obtenues demeurent valables jusqu'à leur échéance prévue, à condition d'actualiser leurs documents pédagogiques et de mettre à jour les informations publiées sur leurs supports de communication au fur et à mesure que leurs formateurs et formateurs de formateurs sont formés à l'ALM, que ce soit dans le cadre d'une formation complémentaire ALM ou d'une formation initiale. **Les nouvelles demandes d'habilitation et de renouvellement sont à faire sur la base des nouveaux documents de référence depuis le 01/01/2022.**

## ZOOM SUR LE CONTROLE DES ENTITES HABILITEES

Le réseau Assurance maladie risques professionnel /NRS effectue des contrôles afin de vérifier le respect des engagements pris dans le cadre de l'habilitation. Toute entité habilitée peut être contrôlée.

**Ces contrôles s'effectuent sur la base du référentiel Qualiprev propre à la branche :**

[Référentiel Qualiprev](#)

**En cas de détection de non conformités majeures,** la Commission Nationale d'Habilitation (CNH) est saisie, et peut être amenée selon les cas à mettre en demeure l'entité de mettre en œuvre des actions correctives, à suspendre ou à retirer l'habilitation, par application du [règlement d'habilitation](#) en vigueur.